

Beatrice Masionier Aboriginal Writer of the Year Award / Prix Beatrice-Masionier pour l'écrivain.e autochtone de l'année

Language: English/Français/Indigenous Languages

Criteria: The Beatrice Masionier Aboriginal Writer of the Year Award is awarded to an Aboriginal writer who demonstrates both:

1. Excellence in writing in the past year
2. Engagement in work that supports and encourages Aboriginal writing in Manitoba

An amount of \$1500 will be awarded to the 1st place winner and two secondary awards of \$250 will be awarded to the 2nd place winners. Financial contributions are provided by the Centre for Creative Writing and Oral Cultures at the University of Manitoba and with proceeds from the sale of *Manitowapow: Aboriginal Writings from the Land of Water* (edited by Niigaanwewidam James Sinclair and Warren Cariou).

Sponsor: The Centre for Creative Writing and Oral Cultures at the University of Manitoba

Eligibility:

Manitoba Aboriginal writers in English, French, and Indigenous languages and in all genres are eligible.

- Aboriginal authors are those defined as First Nations, Métis, or Inuit.
- Eligible authors will have been resident in Manitoba for at least 3 months of the calendar year in which the writer is nominated.
- Nominations may be made from the community at large as well as by self-nomination.
- Writers must have published at least 1 (one) new piece of writing in a professional publication during the award year to be considered eligible. Such publications may include books, essays, journalistic articles, or any other publication considered professional and edited (excluding textbooks, dictionaries, encyclopedias, etc.).
- Writers must have engaged in work that supports and encourages Aboriginal writing in Manitoba. Such work may include workshops, editing projects, mentorship, planning or organizing writer events, or any other related activities.
- Entries must be published between January 1 and December 31, 2016.

Selection Process:

Winners will be decided by a jury of three:

- i. one member of the Manitoba Aboriginal writing community,
- ii. one member of the Canadian Aboriginal writing community, and
- iii. one member of the Canadian writing community.

The jury will announce a short list in March 2017. Finalists will be invited to the Manitoba Book Awards Gala, at which time the winners will be announced and prizes will be awarded.

Submission and Deadline Information

Applicants must submit completed submission forms, 4 copies of the nominated publication, a CV, and supporting material demonstrating involvement in the Aboriginal writing community,

along with a \$25 entry fee to the Manitoba Writers' Guild. Cheque should be made out to Manitoba Writers' Guild.

For publications between January 1st and November 30, the deadline is December 1, 2016. Please note that December 1, 2016 is the date of mailing or postmark.

For publications between December 1 and December 31st the deadline is January 15, 2017 (date of postmark). Note: Late entries will only be accepted if the Manitoba Book Awards have been notified of the late entry by December 1, 2016.

For further submission information and an entry form, please click on submissions and deadlines tab above.

Beatrice Mosionier Aboriginal Writer of the Year Award / Prix Beatrice-Mosionier pour l'écrivain.e autochtone de l'année

Langues : langues autochtones/français/anglais

Critères : Le Prix Beatrice-Mosionier pour l'écrivain.e autochtone de l'année est décerné à une écrivaine ou un écrivain autochtone qui a fait preuve :

1. d'excellence en écriture durant l'année précédente
2. d'un engagement dans un travail qui appuie et encourage l'écriture autochtone au Manitoba

Un prix monétaire de 1500 \$ sera décerné au premier finaliste et deux prix de 250 \$ chacun seront remis à deux demi-finalistes. Les fonds pour ce prix proviennent du Centre for Creative Writing and Oral Cultures de l'Université du Manitoba et des ventes de *Manitowapow: Aboriginal Writings from the Land of Water* (sous la direction de Niigaanwewidam James Sinclair et Warren Cariou).

Commanditaire : Centre for Creative Writing and Oral Cultures de l'Université du Manitoba

Critères d'admissibilité :

Les écrivaines et écrivains autochtones produisant en langues autochtones, en français ou en anglais des ouvrages peu importe le genre littéraire sont admissibles.

- Une auteure ou un auteur autochtone est une personne qui est membre d'une collectivité de Premières Nations, de Métis ou d'Inuit.
- Pour être admissible, l'auteure ou l'auteur doit être une résidente ou un résident du Manitoba depuis au moins les trois derniers mois de l'année du calendrier pour laquelle elle ou il est nommé.
- Les soumissions peuvent parvenir de membres du grand public; une écrivaine ou un écrivain peut soumettre sa propre candidature.
- Pour être admissible, l'écrivaine ou l'écrivain doit avoir publié au moins 1 (un) nouveau texte dans une publication professionnelle durant l'année pour laquelle le prix est remis. Une publication professionnelle peut comprendre un livre, un essai, des articles de journaux, ou toute autre publication professionnelle éditée (à l'exclusion des manuels scolaires, des dictionnaires, des encyclopédies, etc.)
- L'écrivaine ou l'écrivain doit faire preuve d'engagement dans des activités qui appuient et encouragent l'écriture autochtone au Manitoba. De telles activités peuvent comprendre des ateliers, des projets d'édition, le mentorat, la planification et l'organisation d'événements littéraires ou toutes autres activités connexes.
- Les textes doivent être publiés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

Processus de sélection :

Le jury qui choisira les lauréates et lauréats est composé des trois membres suivants :

- I. un membre de la communauté des écrivaines et écrivains autochtones du Manitoba;
- II. un membre de la communauté des écrivaines et écrivains autochtones du Canada; et
- III. un membre de la communauté des écrivaines et écrivains du Canada.

Le jury annoncera le nom des finalistes en mars 2017. Les finalistes seront invités au gala des Prix du livre du Manitoba. Les lauréates et lauréats seront annoncés et les prix remis lors du gala.

Soumission et échéanciers

Le soumissionnaire doit faire parvenir à la MANITOBA WRITERS' GUILD le formulaire de soumission dûment rempli, 4 exemplaires de l'ouvrage nominé, le curriculum vitae de la candidate ou du candidat, le matériel d'appui qui démontre l'implication de la candidate et du candidat dans la communauté d'écrivaines et écrivains autochtones, et défrayer des frais d'inscription de 25 \$. Veuillez libeller le chèque à l'ordre de : Manitoba Writers' Guild.

Pour les ouvrages publiés entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre, la date d'échéance est le 1^{er} décembre 2016. Veuillez noter que la date du 1^{er} décembre est la date d'expédition ou du cachet postal.

Pour les ouvrages publiés entre le 1^{er} décembre et le 31 décembre, la date d'échéance est le 15 janvier 2017 (date du cachet postal). À noter : Les soumissions reçues en retard ne seront pas acceptées sauf si les responsables des Prix du livre du Manitoba ont été avisés du retard avant le 1^{er} décembre 2016.

Pour de plus amples renseignements et pour télécharger un formulaire d'inscription, veuillez cliquer sur l'onglet Soumissions et dates d'échéance ci-dessus.